

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 11 du 22 mars 2018**

**PARTIE TEMPORAIRE  
État-Major des Armées (EMA)**

**Texte 11**

**CIRCULAIRE N° 503475/ARM/DCSSA/RH/PF2R**

relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle 2018-2019.

*Du 16 mars 2018*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation, recrutement et reconversion ».*

**CIRCULAIRE N° 503475/ARM/DCSSA/RH/PF2R relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle 2018-2019.**

*Du 16 mars 2018*

NOR A R M E 1 8 5 0 3 7 8 C

---

*Références :*

Code de la défense.

Arrêté du 18 mars 1980 (BOC, p. 912 ; BOEM 404.3.3, 503.1.3.5, 511-0.4.3, 531.2.4, 540.3.3.2, 631.5.2, 640.3.2.2, 642.2.3.2, 650.1, 710.4.3) modifié.

Arrêté du 16 août 2017 (JO n° 201 du 29 août 2017, texte n° 8 ; signalé au BOC n° 37/2017 ; BOEM 200.3.1).

Instruction n° 25881/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 30 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 932 ; BOEM 511-2.4.1.1.1) modifiée.

Décision du 18 octobre 2017 (n.i. BO ; JO n° 247 du 21 octobre 2017, texte n° 12).

*Référence de publication :* BOC n° 11 du 22 mars 2018, texte 11.

---

**1. GÉNÉRALITÉS.**

Un concours d'accès au cycle d'enseignement militaire supérieur conduisant à la délivrance du diplôme technique attribué aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées sera organisé en 2018.

Le nombre de diplômes techniques attribués au titre du cycle 2018-2019 est fixé à 4, option « encadrement technique ».

**2. TRANSMISSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.**

Les dossiers de candidature établis conformément aux dispositions de l'instruction de référence, seront adressés à l'école du Val-de-Grâce – bureau des concours – 1 place Alphonse Laveran – 75230 Paris cedex 5, pour le lundi 30 avril 2018, terme de rigueur.

Tout dossier incomplet sera rejeté.

**3. PUBLICATION.**

La présente circulaire fait l'objet d'une publication au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le médecin général,  
sous-directeur « ressources humaines »,*

Serge CUEFF.